

Carrefour des transitions

9 MARS 2017 ■ SAINT-MALO

#COPBZH

Dossier de presse

Extrait du discours d'installation du Président Jean-Yves Le Drian, au lendemain de sa réélection, le vendredi 18 décembre 2015



Pour « ... réussir la transition énergétique et écologique et en faire un réel levier de développement d'activité et de réponse aux défis climatiques, je prône une écologie de l'action et non une écologie de l'incantation et de la punition.

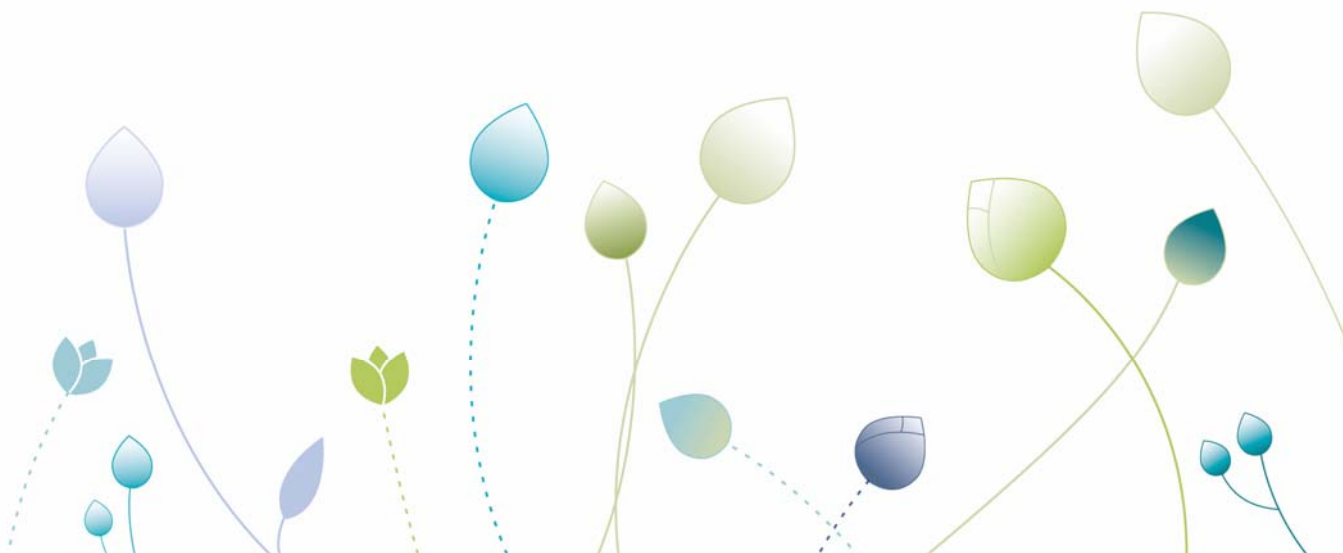
Trop longtemps, l'environnement a été perçu par la Bretagne comme une contrainte et comme un sujet de stigmatisation de son économie et de son image. Le mandat qui s'ouvre verra le changement de dimension de la mobilisation bretonne.

Alors que nous percevons enfin, après tant d'années d'efforts parfois mal payés en retour, les premiers résultats de la mobilisation, et les agriculteurs y ont pris toute leur part, la délégation de compétence pour la coordination des politiques de l'eau permettra une nouvelle impulsion et une accélération de la reconquête entreprise.

La Bretagne s'est investie dans la transition écologique avec volontarisme, elle voit se multiplier partout des initiatives et des mobilisations citoyennes qui en font et en feront, demain, un acteur important de cette transition planétaire dont la COP 21 a été le vecteur. Chacun le voit, l'échelle des territoires est celle, pertinente, des prises de conscience et des initiatives opérationnelles.

Dès 2016, je proposerai la réunion d'une COP régionale pour une application et une expérimentation territoriale des engagements de la COP 21. C'est ainsi que nous défendrons une région écopionnière ».

Jean-Yves Le Drian
Président de la Région Bretagne





Communiqué de **PRESSE**



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Saint-Malo, le 9 mars 2017

De la COP21 à la COP régionale

La Bretagne entre de plain-pied dans la transition écologique

Montée en puissance des énergies renouvelables, développement de l'économie circulaire, reconquête de la qualité de l'eau, protection et valorisation des espaces naturels et de la biodiversité, en mer comme à terre... Alors que la Bretagne est déjà résolument engagée dans la transition écologique et énergétique, Jean-Yves Le Drian, Président de Région, est convaincu que Bretonnes et Bretons peuvent aller plus loin : « en rassemblant tous les acteurs publics, privés et associatifs impliqués, nous allons bâtir un projet global et fédérateur, qui s'inspire de la COP21, pour aboutir à des engagements concrets ».

700 acteurs au Carrefour des transitions

Comme la COP21 avait réuni les acteurs du climat pour un accord historique entre 195 États, fin 2015 à Paris, la COP régionale a pour ambition d'associer, en Bretagne, toutes les parties prenantes, de la transition écologique et énergétique.

Le 9 mars à Saint-Malo, le **Carrefour des transitions** lance cette dynamique de co-construction en présence de **700 acteurs**, pour dresser un état des lieux et définir collectivement les enjeux majeurs pour la transition en Bretagne.

« Les Bretons sont particulièrement attachés à leur environnement et à leur patrimoine, rappelle **Thierry Burlot**, le Vice-Président à qui Jean-Yves Le Drian a confié la responsabilité de cette COP régionale. Depuis **la bataille de l'eau et la lutte contre les marées noires** qui ont éveillé les consciences, la Bretagne fourmille d'initiatives locales, d'expérimentations, de projets concrets et novateurs, mais il nous faut aujourd'hui donner plus d'ampleur et de cohérence au mouvement et le porter collectivement. Nous devons **adopter une démarche transversale, décloisonner les thématiques**, afin d'accélérer ce mouvement de transition en Bretagne. »

Associer les 4 conférences environnementales

Propre à la Bretagne, cette initiative politique et citoyenne **associe étroitement l'État en région**.

Cette journée réunit élus bretons et représentants de la société civile, responsables d'entreprises et d'associations, membres des **4 grandes instances de concertation sur**

l'environnement existant en Bretagne, toutes co-présidées par l'État et la Région :

- Conférence bretonne de **la transition énergétique**, depuis 2010 ;
- Conférence bretonne de **l'eau et des milieux aquatiques**, créée en 2014 ;
- Conférence régionale de **la biodiversité**, mise en place en décembre 2016 ;
- Conférence **des ressources** (valorisation des déchets), dernière-née, le 20 janvier 2017.

Dix huit mois pour bâtir un cahier des engagements et un grand événement citoyen

Après une table ronde sur l'engagement de la Bretagne en faveur de l'environnement, le **Carrefour des transitions** propose **6 ateliers** transversaux (adaptation au changement climatique, participation citoyenne, équilibre des territoires, transition économique, enjeux maritimes, technologie et transition) dont les conclusions aideront à préciser les objectifs, simples et rassembleurs, à atteindre.

Fin 2017 sera ouvert un **cahier des engagements** : accessible aux Bretonnes et aux Bretons, il proposera à chacun des actions concrètes. L'ensemble de la démarche sera suivi par un **comité scientifique**, garant de la méthode et des résultats.

À noter que les **associations environnementales** (Eau et Rivières, FNE, Cohérence...) ont manifesté un vif intérêt pour la démarche et souhaité y participer activement : 30 contributions ont déjà été versées au projet.

L'engagement pour l'environnement en Bretagne :

d'où nous venons,
ce que nous avons déjà accompli,
ce que nous devons engager pour accélérer les transitions

Pour en parler, autour de la table ronde :



Gilles Bœuf, professeur à l'université Pierre & Marie Curie, conseiller scientifique au ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la mer. Président du Muséum national d'histoire naturelle de 2009 à 2015, le biologiste a beaucoup travaillé sur les enjeux de la biodiversité, marine et terrestre, et de la "bio-inspiration" : Quel rôle joue le temps ? Faut-il radicalement changer nos modes de vie ? Cf. leçon inaugurale « la biodiversité, de l'océan, la forêt et à la cité », décembre 2013 (Chaire Développement durable - Environnement).



Jean SALMON, ancien Président de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, a consacré sa vie au développement agricole breton, prônant un modèle respectueux de la nature et des hommes. Il prend ensuite la tête du CNEAP, Conseil de l'enseignement agricole privé, qui réunit en Bretagne les d'établissements agricoles privés avec toujours cette même envie de questionner, d'interpeller et, surtout, de transmettre.



Charles JOSSE, ancien Ministre de la Coopération et ancien Président du Département des Côtes d'Armor, il défend aujourd'hui, depuis Pleslin-Trigavou, le milieu extrêmement sensible de l'estuaire de la Rance, au sein de COEUR Émeraude (Comité Opérationnel des Élus et Usagers de la Rance et de la Côte d'Émeraude), association de préfiguration du Parc naturel régional Rance Côte d'Émeraude, dont il est Président.



Denez L'HOSTIS, Président de France Nature Environnement (FNE), fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement, était jusqu'ici responsable de la mission Mer et littoral au sein de la fédération. Après avoir travaillé sur la pêche et les industries de transformation à l'INRA puis à l'Ifremer, il a dirigé une organisation de pêcheurs, puis le Port-Musée de Douarnenez et la Cité de la Mer, à Cherbourg.



Carole LE BÉCHEC, conseillère économique, sociale et environnementale au sein du collège « vie collective/commission qualité de vie, culture et solidarités », est, depuis 2015, co-présidente du réseau Cohérence, au côté de Marc Pouvreau. Au sein de ce réseau qui regroupe plus de 100 adhérents (associations, syndicats, entreprises, agriculteurs, particuliers), elle suit plus particulièrement les questions agricoles et de communication.



Loïc HÉNAFF a succédé en 2010 à son père à la tête de l'entreprise familiale, basée à Pouldreuzic. Le nouveau directeur général décroche l'année suivante le Trophée LSA de l'Industriel de l'année. En 2015, le célèbre pâté Hénaff fête ses 100 ans, après être devenu le fournisseur référent de la Station spatiale internationale. Désormais Président du directoire de la société Hénaff, il est élu Président de Produit en Bretagne en mars 2016. Au sein de cette association, il a déjà beaucoup œuvré dans le domaine logistique, notamment pour mutualiser les expéditions avec d'autres entreprises locales (GIE Chargeurs Pointe de Bretagne) et faire face à la quasi-insularité du Finistère.



Jacky AIGNEL a été élu en 2016 maire de la commune nouvelle du Mené, regroupant 7 communes à l'est de Loudéac. Un territoire de référence en matière de transition énergétique dont l'objectif est d'être autonome à 100 % en 2025. Vent, soleil et biomasse : Le Mené a su exploiter toutes ses ressources naturelles avec une unité de méthanisation Géotexia, un parc éolien participatif et même une huilerie de colza.



Sophie VERCELLETTO a été la directrice générale du Vendée Globe, de 2003 à 2010. Depuis, elle s'est ancrée dans la baie de la Forêt-Fouesnant où elle dirige KAIROS, une éco-entreprise qui développe des projets maritimes autour de la voile sportive et du développement durable. Nourrie par l'envie d'innover dans le domaine des biomatériaux, la petite entreprise a notamment réalisé des planches de surf et des paddles en matériaux d'origine végétale, baptisés Glazboard !



Jacques ROCHER, maire de La Gacilly, berceau de l'entreprise de produits de beauté à base de plantes, est aussi Président de la fondation Yves Rocher qui a entrepris de reboiser la planète en plantant 100 millions d'arbres à travers le monde. Avec plus de 67 millions d'arbres déjà plantés, l'objectif est en passe d'être atteint. Une grande fierté pour Jacques Rocher, également fondateur, sur son territoire, du très populaire festival photo Peuples et Nature.

Programme - Carrefour des Transitions

Jeudi 9 mars 2017 à Saint-Malo

9h30 Ouverture de la journée par

Claude Renoult, Maire de Saint-Malo et Président de Saint-Malo Agglomération ;
Christophe Mirmand, Préfet de la région Bretagne ;
Loïc Chesnais-Girard, 1^{er} Vice-Président du Conseil régional de Bretagne ;
Intervention vidéo de **Nicolas Hulot**

10h00 De la COP 21 à la COP régionale : **témoignage de Gilles Bœuf**, professeur à l'université P.&M. Curie et conseiller scientifique au ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la mer.

10h30 Table-ronde sur l'engagement pour l'environnement en Bretagne :

D'où nous venons, ce que nous avons déjà accompli, ce que nous devons engager pour accélérer la transition écologique et énergétique avec **Thierry Burlot**, Vice-Président du Conseil régional à l'environnement, la biodiversité et aux déchets, **Cécile Guyader**, Secrétaire générale aux affaires régionales, **Jean Salmon**, ancien Président de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, **Charles Josselin**, ancien Ministre et ancien Président du Département des Côtes d'Armor, **Denez L'Hostis**, Président de FNE, **Carole Le Behec**, membre du CESER de Bretagne et coprésidente du Réseau Cohérence, **Loïc Hénaff**, Président de Produit en Bretagne, **Jacky Aignel**, Maire du Mené, et **Sophie Vercelletto**, co-gérante de l'entreprise Kairos (éco-innovation et bio-matériaux dans le nautisme).
Intervention de **Jacques Rocher**, en fin de table ronde.

12h00 Remise des 11^e Trophées du développement durable aux 5 lauréats, en partenariat avec l'ADEME.

Déjeuner

14h30 Ateliers

Atelier 1 - Environnement et adaptation au changement climatique

Y a-t-il des enjeux spécifiques à la Bretagne ? Comment anticiper et réussir cette adaptation tout en atténuant l'empreinte humaine, comme s'y sont engagés les signataires de l'accord de Paris (+1,5°C maximum) ?

Atelier 2 - La Bretagne, grande région de la participation citoyenne ?

Du consommateur au consomm'acteur : la transition ne sera réussie qu'à condition d'une mobilisation générale. Avec plus de 60 000 associations portant des valeurs de solidarité et d'engagement, la Bretagne est une région dynamique en matière d'implication citoyenne et de préservation de son environnement. Aujourd'hui, quels leviers actionner pour convaincre les indécis et renouveler l'engagement citoyen pour l'environnement ?

Atelier 3 - Attractivité démographique, activités polarisées, pression sur les ressources

Quel modèle de cohésion et d'équilibre territorial pour un développement durable ?

Les choix d'aménagement sont déterminants pour l'environnement : impact foncier, modes de déplacements, consommation des ressources, atteinte à la biodiversité... Quel modèle breton inventer pour un développement durable des territoires, gagnant-gagnant pour l'environnement, l'économie et le bien-être des habitants ?

Atelier 4 - Transition écologique & énergétique : moteur de la transition économique de la Bretagne

La transition écologique, loin d'être une contrainte supplémentaire, peut-elle être un vecteur de performance et de compétitivité au cœur d'une région productive et industrielle ? La stratégie économique régionale, dite Glaz économie, intègre les dynamiques de transition et de croissance verte.

Atelier 5 - Enjeux environnementaux d'une région qui s'affirme comme grande région maritime

L'identité maritime de la Bretagne offre d'immenses opportunités de développement par l'économie bleue. Avec la Charte des espaces côtiers bretons, la région possède près de dix ans d'expérience en gestion intégrée de la zone côtière. Aujourd'hui les acteurs maritimes se mobilisent autour d'une réelle stratégie de développement régionale pour la mer et le littoral, incluant les enjeux de transition écologique et énergétique.

Atelier 6 - Innovation, progrès et défi technologique : tout ce qui est possible est-il souhaitable ?

Les mutations technologiques, à commencer par les enjeux de la transition numérique, sont-elles une menace ou une opportunité au regard de la transition écologique et énergétique ? Appréhensions, fuite en avant ? L'innovation peut aussi être en Bretagne un accélérateur des transitions et de leur réussite.

16h30 Restitution des ateliers par Gilles Bœuf,

Clôture par **Thierry Burlot**, Vice-président.

Une COP régionale au carrefour des transitions

EAU

La reconquête de la qualité de l'eau en bonne voie

En Bretagne, **75% des eaux sont d'origine superficielle**. Une fragilité qui soumet plus rapidement la ressource aux aléas climatiques et aux pollutions.

Des eaux de surface, donc, mais un bassin hydrographique cohérent constitué par quelque **30 000 km de cours d'eau** qui ont pour caractéristique de prendre naissance au cœur du territoire et de se jeter sur son propre littoral. **Les Bretons sont donc entièrement responsables de la qualité de leur eau**, depuis l'amont jusqu'à l'aval, avec de forts impacts sur les zones côtières.

De Bretagne eau pure à la délégation de compétence : 25 ans de combat

Dès les années 1990-2000, s'est mise en place une politique de partenariat et de concertation : **Bretagne Eau Pure** dont l'objectif était la **reconquête de la qualité de l'eau**, le recul des nitrates puis des pesticides, à l'échelle de chacun des 25 bassins versants.

Dans les années qui ont suivi se sont mis en place les **21 SAGE**, Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui, désormais, maillent tout le territoire breton. L'enjeu de cette organisation, efficiente, est d'**atteindre un bon état écologique des eaux d'ici 2021**, conformément à la **directive cadre européenne sur l'eau** (69% de masses d'eau de qualité).

Pour y parvenir, la Région a obtenu de l'État, en janvier dernier, une mission d'animation et de coordination de la gestion et de la protection de l'eau sur son territoire. Première en France, cette délégation de compétence sera exercée en lien avec les **intercommunalités** qui, dans le cadre de la loi MAPTAM, héritent de compétences nouvelles en la matière (petit et grand cycles de l'eau.)

Des résultats encourageants, côté nitrates

Et les résultats sont là : **35% de masses d'eau ont déjà atteint un bon état écologique en Bretagne**, une proportion qui augmente chaque année, alors que la moyenne du bassin Loire-Bretagne n'en est qu'à 26%. Globalement, les concentrations en nitrates ont diminué dans les cours d'eau, se situant depuis 3 ans **autour de 30 mg/l**.

C'est dire le chemin parcouru et les efforts réalisés, notamment par **les collectivités et le monde agricole**, même s'il reste encore beaucoup à faire.

Désormais **chef de file**, la Région aura à résoudre des problèmes de **continuité écologique** des cours d'eau, liés à leur morphologie, notamment à l'Est de la Bretagne. Elle devra aussi poursuivre la **lutte contre les marées vertes** (PLAV 2) qui commence à porter ses fruits même si des algues subsistent, en moindres tonnages, dans les fonds de baies les plus touchées.

Autres préoccupations sur le littoral : la **fragilité des zones de conchyliculture ou de pêche à pied** mais aussi les **risques d'inondation et de submersion marine**.

L'action concrète

Zéro Phyto pour 238 communes et 15 lycées

Depuis 2009, année de création du Prix Zéro Phyto, la Région a primé 238 communes, soit **700 000 habitants concernés**, qui n'utilisent plus aucun produit phytosanitaire pour l'entretien de leurs espaces verts. À ce jour, plus de 75% des communes bretonnes se sont engagées à réduire l'utilisation de pesticides; du terrain de sport aux jardins publics en passant par les cimetières. Une démarche cruciale, soutenue par la Région, qui prépare les collectivités à être plus ambitieuses que le niveau exigé par la réglementation (usage des phytosanitaires de synthèse interdit dans certains espaces publics depuis janvier 2017), alors que son territoire est particulièrement riche en eaux superficielles.

Depuis 2015, la Région déploie également la démarche Zéro Phyto dans l'ensemble des **116 lycées publics** à sa charge, en les accompagnant vers une gestion différenciée, durable et économe de leurs espaces verts (éco-pâturage, zones de prairies non fauchées...). **Quinze établissements sont d'ores et déjà labellisés.**

La Bretagne est la seule région où la qualité des eaux progresse.

Conférence bretonne de l'eau & des milieux aquatiques

Installée le 8 décembre 2014, la Conférence Bretonne de l'eau et des Milieux aquatiques (CBEMA) regroupe 170 acteurs de l'eau, associatifs, professionnels, économiques. Elle se réunit une à deux fois par an, autour de la Région, de l'État, des Départements et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne avec pour objectif, à court terme, de bâtir le Plan breton pour l'eau, feuille de route pour l'avenir. Son objectif est de donner une nouvelle impulsion à la politique régionale de l'eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Une COP régionale au carrefour des transitions

ÉNERGIE

Transition énergétique : énergies marines, SMILE...

La Bretagne est une **péninsule** induisant fragilité et dépendance extérieure de son approvisionnement **électrique**.

Pour y faire face, la Région, l'État et l'ADEME ont défini, en 2010, avec tous les acteurs de l'énergie, une feuille de route **sur 10 ans**, le **Pacte électrique breton** reposant sur 3 piliers : le **développement des énergies renouvelables** (objectif 3 630 MW en 2020, 2 086 MW à ce jour), la **maîtrise des consommations**, et la **sécurisation** des approvisionnements, notamment lors des pointes hivernales.

À mi-parcours, fin 2015, a été dressé un premier bilan : au-delà de **l'éolien terrestre (5^e région française en puissance installée)**, la Bretagne s'est résolument engagée dans les énergies marines à travers, principalement, **deux projets éoliens offshore** : la ferme pilote d'éoliennes flottantes Eolfi au sud de **l'île de Groix** (50 MW) à horizon 2018 et Ailes marines, un parc de 62 éoliennes posées (500 MW) au large de **Saint-Brieuc**, pour 2021. S'y ajoutent les projets **hydroliens** de Sabella à **Ouessant** et d'EDF/DCNS/Openhydro à **Bréhat**.

Côté maîtrise des consommations et économies d'énergie, la Bretagne s'est aussi lancée, avec les Pays de la Loire, dans le déploiement d'ici 2020 d'un **réseau énergétique intelligent à grande échelle** : l'ambition du projet **SMILE** est d'associer **partenaires publics et privés**, les Syndicats départementaux d'énergie, des PME du numérique et les opérateurs ENE-DIS et RTE, avec pour objectifs de mieux gérer localement les productions et consommations, et de stocker de l'énergie.

Économie circulaire : produire sans détruire

Aussi diverses qu'elles soient, minières, organiques ou énergétiques, les ressources naturelles sont aujourd'hui le carburant du développement économique. Repenser leur utilisation est un impératif. C'est pourquoi la Région Bretagne accompagne des projets locaux de déploiement de l'économie circulaire (cf. page suivante), avec l'idée de faire émerger de nouveaux modèles économiques qui produisent sans détruire, **utilisent durablement les matières et les recyclent à l'infini**.

L'action concrète

Avec le **Plan bâtiment durable breton (PBDB)**, priorité à la **rénovation énergétique des logements**

La Bretagne accueille chaque année 20 000 nouveaux habitants qu'il faut bien évidemment loger. Or, il reste sur le territoire de nombreux logements étiquetés F ou G, véritables passoires thermiques énergivores qu'il est urgent de rénover.

Le double enjeu de ce plan est, d'une part, de permettre aux Bretons de vivre et travailler demain dans des **bâtiments sains, économes et respectueux de l'environnement** et, d'autre part, de **relancer l'activité et l'emploi dans le bâtiment**.

Lancé en 2013, ce plan régional s'est fixé pour objectif, à horizon 2020, de développer à grande échelle **la rénovation énergétique** (28 000 logements par an ; 23.000 actuellement) tout en accompagnant la **mutation de la filière** bâtiment. Ainsi, les **9.500 entreprises** concernées ont été formées et labellisées **RGE** (reconnues Grenelle de l'environnement).

Parallèlement, la Région et l'ADEME, dans le cadre du contrat de plan État-Région, accompagnent financièrement la création de **plateformes locales de rénovation de l'habitat** pour venir en aide et conseiller les particuliers qui souhaitent rénover leur logement.

Dix-huit ont déjà été ouvertes sur le territoire et l'objectif est de couvrir toute la Bretagne avec, **à terme, 25 à 30 plateformes**.

En savoir plus sur www.renov-habitat.bzh, réseau public de proximité, créé pour accompagner

chacun dans son projet de rénovation.

La Bretagne produit 15% de son électricité, dont 13% d'énergies renouvelables.

Conférence bretonne de la transition énergétique

La Conférence bretonne de l'énergie, créée en 2010 au moment du lancement du Pacte électrique breton, s'est transformée fin 2016 en Conférence bretonne de la transition énergétique. Pilotée par la Région, l'État et l'ADEME, elle associe tous les acteurs de l'énergie.

Ses priorités pour 2017 : l'éolien terrestre, la biomasse, les mobilités, l'adaptation au changement climatique.

Chiffres-clés de l'énergie sur www.bretagne-environnement.org

RESSOURCES

Déchets : les transformer en ressources

La loi NOTRe a donné aux Régions une **nouvelle compétence** en matière de planification des déchets, avec la mission de bâtir en 2017 **un plan régional de prévention et de gestion** qui couvre toutes les catégories de déchets.

Fondre 9 plans en 1 seul, c'est l'objectif du document unique qui doit prendre le relais des **8 plans départementaux** (déchets ménagers non dangereux et déchets du BTP) et du **plan régional sur les déchets dangereux**, préexistants.

Dans le même temps, la **loi de transition énergétique pour la croissance verte** fixe et impose des objectifs ambitieux, d'ici à 2020 :

- ⇒ une réduction de 10% de la production des déchets ménagers et assimilés sur 2010-2020 ;
- ⇒ un taux de recyclage "matière" des déchets non dangereux de 55% en 2020 et de 65% en 2025 ;
- ⇒ une réduction des tonnages de déchets enfouis : 30% à l'horizon 2020, 50% à l'horizon 2025.

Bretagne, bonne élève : moins de déchets, plus de tri

Alors que la population bretonne ne cesse d'augmenter, la quantité produite à la source diminue de 3% par an depuis 2007. En 2014, **220 kg/hbt** étaient collectés, contre 269 kg/hbt au niveau national, mais cette tendance est, en revanche, contrecarrée par une augmentation des **flux traités dans les 264 déchèteries bretonnes : 371 kg/hbt**, contre 204 kg/hbt en France. Autre particularité de la Bretagne : les écarts importants entre zones touristiques et zones rurales et ce, quelle que soit la catégorie de déchets.

Tendre vers le zéro déchet

A terme, l'enjeu est de continuer à réduire les quantités produites en poubelles grises (2,2 millions de tonnes), à limiter les enfouissements et à optimiser davantage encore le **recyclage : 90% des ordures ménagères collectées**, contre 67% à l'échelle nationale, sont déjà envoyées vers des filières de valorisation, malheureusement situées, pour la plupart, hors Bretagne.

Avec l'appui de l'**ADEME**, la volonté de la Région est de **transformer les déchets en ressources** et, pour ce faire, de **créer, « intra-muros », de nouvelles activités économiques de valorisation, créatrices d'emploi**.

Au cours de l'année écoulée, Thierry Burlot a visité la quasi-totalité des unités de traitement et rencontré syndicats de collecte, associations environnementales et de consommateurs, acteurs de l'ESS, éco-organismes et opérateurs privés.

Pour faire des déchets une véritable enjeu de développement économique et d'aménagement territorial (déjà 52 000 emplois en Bretagne), l'idée est de s'appuyer sur les industriels, les PME et sur les **acteurs de l'économie sociale et solidaire**, susceptibles de porter de **nouvelles filières dédiées de valorisation en Bretagne**, comme **ENVIE** et sa nouvelle activité de **démantèlement de matelas**.

Enfin, la Région sera très attentive également à la **mutualisation des équipements sur le territoire** (24 unités de traitement à ce jour) et à la **rationalisation des coûts pour les collectivités**, les déchets restant l'un des principaux budgets des 59 EPCI bretonnes (77 € HT/hab).

L'action concrète

8 projets locaux accompagnés par la Région

Lauréats du 1^{er} appel à manifestation d'intention, ces 8 projets pilotes sont désormais les ambassadeurs de l'économie circulaire en Bretagne. Un 2^e AMI vient d'être lancé par la Région.

- * **Filière de valorisation des coquilles d'huîtres**, avec l'association PerLucine à Ambon et Damgan (56) ;
- * **Construction d'une école « Cradle to Cradle »** (créer et recycler à l'infini) - commune de Sainte-Hélène (56) ;
- * **Expérimentation IEC (Intelligences Entreprises Cocirculaires)** pour les PME de Saint-Brieuc - Réseau ADE, Association pour le Développement Économique du Pays de St-Brieuc ;
- * **Éco-conception de décors pour festivals** - Collectif des festivals bretons pour le développement durable ;
- * **Système circulaire sur un parc d'activités** à Bohal - Cabinet SVITEC et Communauté de Communes Val d'Oust et Lanvaux (56) ;
- * **Filière de bacs à poissons en biopolymères recyclables** à Lorient - bureau d'études SeaBird (56) ;
- * **Économie Circulaire en Cornouaille** - CCI Quimper-Cornouaille ;
- * **Parc d'activités solidaire en centre-ville** de Brest - collectif Lieu-Dit.

Conférence des ressources

La Conférence des ressources, installée tout dernièrement, en janvier dernier, a vocation à rassembler les différents acteurs intervenant sur la gestion des ressources : éco-matériaux, déchets et économie circulaire. La volonté, dans un premier temps, est de développer l'interconnaissance entre intervenants et de consolider la dynamique régionale engagée et sa transversalité.

La Bretagne peut d'ores et déjà s'appuyer sur un observatoire régional dédié aux déchets.

Les chiffres clés des déchets en Bretagne sur www.observatoire-dechets-bretagne.fr

Une COP régionale au carrefour des transitions

BIODIVERSITÉ

Biodiversité : la trame verte et bleue bretonne

La Bretagne se caractérise par une grande diversité de milieux, d'espèces remarquables parfois menacées, de zones humides, ainsi que par une importante façade maritime, source de biodiversité.

Si **26% de la Bretagne est encore couverte par des réservoirs régionaux de la biodiversité**, la surface des landes a tendance à régresser (-15% entre 2000 et 2006). Les terres agricoles diminuent également au profit d'une urbanisation croissante qui entrave les connexions entre milieux naturels.

La **trame verte et bleue** est une réponse à l'érosion de la biodiversité dont l'objectif est de maintenir la **continuité écologique** dans les territoires.

Qu'est ce qu'un **réservoir de biodiversité** ? Un espace où celle-ci, remarquable ou ordinaire, est bien représentée, où les espèces peuvent vivre sans entrave mais aussi se déplacer ou migrer en empruntant des corridors écologiques.

En Bretagne, Région et État se sont engagés à préserver cette biodiversité : **gestion des espaces naturels protégés** (parcs d'Armorique et du Golfe du Morbihan, zones Natura 2000, réserves régionales, Conservatoire du littoral...), amélioration de la connaissance ou éducation à l'environnement.

Au-delà, **chaque territoire** est responsable de son propre fonctionnement écologique. Il doit prendre en compte la biodiversité dans ses projets d'aménagement et d'urbanisme (SCoT, PLU...) et bâtir une trame verte et bleue locale. Grâce à l'aménagement de passes à poisson, de passages à faune, de haies et talus (cf. programme Breizh Bocage), les collectivités restaurent la biodiversité.

L'action concrète

Neuf Espaces remarquables en dix ans

La Région a créé 9 réserves naturelles régionales, dites Espaces remarquables de Bretagne, dans des zones humides ou milieux fragiles, souvent refuges d'espèces menacées : les deux premiers, le **marais de Sougeal** (35) et le **Sillon de Talbert** (22) ont ouvert en 2007. Le dernier, dans les **Landes de Plounérin** (29), a été labellisé en mars 2016.

Conférence bretonne de la biodiversité

Mise en place en décembre 2016, elle succède au Comité régional trame verte et bleue. Une évolution qui découle de la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016. Le législateur a aussi donné naissance à l'Agence française de la biodiversité (AFB), qui pourra être déclinée à l'échelon régional.

Et aussi, la Conférence régionale mer et littoral

Au-delà des 4 grandes instances de concertation sur l'environnement, existe en Bretagne une **Conférence régionale de la mer et du littoral** (CRML), également associée aux travaux de la COP.

Réunie pour la première fois en 2009, elle a été **reconnue par l'État** en 2012 comme l'une des instances officielles de consultation lors de l'élaboration des plans d'action pour le milieu marin.

Co-présidée par le Président de Région, le Préfet maritime de l'Atlantique et le Préfet de région, elle se réunit 2 à 3 fois par an. Y siègent, au sein de **5 collèges**, les membres de la Conférence territoriale (Région, Départements, agglomérations) et les **collectivités** locales, les services de l'**État** et établissements publics liés à la mer, les **organisations professionnelles** (pêche, conchyliculture, activités portuaires, construction-réparation navale, agriculture, tourisme...), les associations (nature et patrimoine, usagers, riverains...).

La CRML a notamment joué un rôle majeur dans la définition, en 2011, de la zone attribuée au consortium Ailes Marines pour le développement du parc éolien offshore au large de la baie de Saint Brieuc.

A l'ordre du jour de sa réunion du **3 mars** dernier, la préparation d'une stratégie **régionale de la mer et du littoral** dont les principales orientations et chantiers prioritaires ont été diffusés le 9 mars à Saint-Malo : préservation et exploitation des ressources marines, développement des activités, excellence scientifique et culture de la mer.

CONTACT SERVICE PRESSE

Tél. : 02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Rose-Marie Louis (06 88 92 04 53) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57)

www.bretagne.bzh/espace-presse | [@regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne)

